
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 24 décembre 2021 à 9 heures par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Vicki Grondin, conseillère de ville
Madame Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Madame Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement

CA21 19 0302

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 24 décembre 2021, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA21 19 0303

Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)

Vu l'avis de motion CA21 19 0300 donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1217434005

CA21 19 0304

Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)

Vu l'avis de motion CA21 19 0301 donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1217434006

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 9 h 02.

Maja Vodanovic
maireesse d'arrondissement

Ann Tremblay
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022.

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.